



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la cohésion sociale**

Arrêté N° DDCS/PPV-AL/2020-0039

fixant la liste des personnes agréées en qualité de mandataires judiciaires à la protection des majeurs ou de délégués aux prestations sociales.

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU les articles L471-2, L472-8 et L474-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 modifiée portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;
- VU le décret du président de la République en date du 28 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Pierre ORY, en qualité de Préfet de Maine-et-Loire à compter du 23 novembre 2020 ;
- VU les arrêtés préfectoraux n° 2010-320, 2010-321, 2010-322 du 17 septembre 2010 portant autorisation des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs, gérés respectivement par l'UDAF de Maine-et-Loire, l'association Cité Justice Citoyen et l'ATADEM ;
- VU les arrêtés préfectoraux portant agrément pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;
- VU l'absence d'opposition du Procureur de la République aux déclarations de désignation de préposés reçues par le représentant de l'Etat dans le département ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2010-319 du 17 septembre 2010 portant autorisation d'un service mettant en œuvre les mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial, géré par l'UDAF de Maine-et-Loire;

SUR PROPOSITION de M. le directeur départemental de la cohésion sociale,

A R R Ê T E

Article 1 : La liste des personnes agréées en qualité de mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de Maine-et-Loire :

a) Personnes morales gestionnaires de services :

Auprès des tribunaux d'Instance d'ANGERS, de CHOLET et de SAUMUR

- Association agréée pour la gestion des tutelles (ATADEM) – 19 avenue du Moulin Marcille - 49130 LES PONTS-DE-CÉ
- Association Cité Justice Citoyen - 12 rue Max Richard - BP 61046 - 49010 ANGERS cedex 01
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) - 4 avenue Patton BP 90326 - 49003 ANGERS cedex 01

b) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

Auprès du tribunal d'Instance d'ANGERS

- Mme BRILLOUET Jeannine – « La Morlière » - 49740 LA ROMAGNE
- Mme HYVON Christine – 34 boulevard Jean Moulin -72200 LA FLÈCHE
- M. REBILLARD Etienne – « La Pataudière » LE GUÉDÉNIAU - 49150 BAUGÉ EN ANJOU
- Mme PERRAUX Sandra – 25 rue Louis Gain - 49100 ANGERS
- Mme DEROITE Sylvie – 25 rue Louis Gain - 49100 ANGERS
- Mme CHATELIER Pascale – BP 70704 - 49307 CHOLET cedex
- Mme FLIPEAU Manuela – BP 70133 - 44154 ANCENIS cedex
- Mme DUBAILLAY Delphine – BP 65224 - 49052 ANGERS cedex 2
- Mme AMIET Nathalie – 25 rue Chevreul - 49100 ANGERS
- M. RAIMBERT David – 25 rue Chevreul - 49100 ANGERS
- M. CAO Joseph – 81 avenue Pasteur - 49100 ANGERS
- Mme BAULIN Hélène – 81 avenue Pasteur - 49100 ANGERS
- Mme PICCOLI Arabelle – BP 20416 - 49104 ANGERS cedex 2
- Mme COUET-BAILLY Christelle – 12 avenue Yolande d'Aragon - 49100 ANGERS

Auprès du tribunal d'Instance de CHOLET

- Mme BRILLOUET Jeannine - « La Morlière » 49740 LA ROMAGNE
- M. MORANDEAU Philippe – BP 99214 - 44192 CLISSON cedex
- Mme PERRAUX Sandra – 25 rue Louis Gain - 49100 ANGERS
- Mme CHATELIER Pascale – BP 70704 - 49307 CHOLET cedex
- Mme RETAILLEAU Sarah – BP 50010 - 49450 SAINT-MACAIRES-EN-MAUGES
- Mme MATHOREL Aurélie – BP 90457 - 49304 CHOLET cedex
- Mme MAGAZZENI Virginie – Vallet BP 49512 - 44195 CLISSON cedex
- Mme PROUX Céline – route de Gorges - BP 30093 - 44190 CLISSON cedex
- M. BARREAU Christian – BP 50015 - 85290 SAINT LAURENT SUR SÈVRE
- M. CAO Joseph – 81 avenue Pasteur - 49100 ANGERS
- M. RAIMBERT David – 25 rue Chevreul - 49100 ANGERS
- Mme CUDENNEC Cécile – BP 50428 - 49104 ANGERS cedex 2
- M. COTTEZ Arnaud – 12 avenue Yolande d'Aragon - 49100 ANGERS

Auprès du Tribunal d'Instance de SAUMUR

- Mme HYVON Christine – 34 boulevard Jean Moulin -72200 LA FLÈCHE
- M. REBILLARD Etienne – « La Pataudière » LE GUÉDÉNAU - 49150 BAUGÉ EN ANJOU
- Mme TERPREAU Valérie – 72 bis avenue de la Libération - 72800 LE LUDE
- Mme CHATELIER Pascale – BP 70704 - 49307 CHOLET cedex
- Mme HARISPE Fabienne – BP 08 - 37330 CHATEAU-LA-VALLIÈRE
- Mme AMIET Nathalie – 25 rue Chevreul - 49100 ANGERS
- Mme DE LUSTRAC Sophie – BP 50014 - 49401 SAUMUR cedex
- Mme DUBAILLAY Delphine – BP 65224 - 49052 ANGERS cedex 2
- M. LAUTRAM Dominique – 12 avenue Yolande d'Aragon - 49100 ANGERS

c) Personnes physiques préposées d'établissement :

Auprès du Tribunal d'Instance d'ANGERS

- **Mme DURAND Sandrine**, préposée du Centre de Santé Mentale Angevin route de Bouchemaine BP 50089 - 49137 LES PONTS-DE-CÉ cedex

- **Mme CHAUVIGNE Annie**, préposée du centre « Les Capucins » réadaptation spécialisée et soins de longue durée – 11 boulevard Jean Sauvage CS 40329 – 49103 ANGERS cedex 02

- **Mme RIFFET Christine** et **Mme CHABRIDON Christelle**, préposées du Centre Hospitalier de la Corniche Angevine - 13 avenue Jean Robin - 49290 CHALONNES SUR LOIRE (sites de CHALONNES SUR LOIRE et de ROCHEFORT-SUR-LOIRE)

et par convention de mutualisation, préposées des établissements suivants :

* Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Résidences Les Ligériennes » – Résidence Arts et Loire 3 rue Adrien Meslier– 49170 SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE (sites de SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE, de LA POSSONNIERE et de SAVENNIERES)

* Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Résidences Les Hauts de Maine » : Résidence Belles Rives – 1 Promenade de la Sarthe – 49000 ECOUFLANT (sites de ECOUFLANT et de FENEU)

*Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Les Cordelières » avenue de la Boire Salée BP 40009 – 49135 LES PONTS DE CÉ cedex

* Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Résidence Les Plainnes » : 228 rue Elisée Reclus – 49800 TRÉLAZÉ

*Hôpital « Layon Aubance » : Résidence Marie Morna 12 rue du Colonel Panaget – MARTIGNÉ BRIAND 49540 TERRANJOU (sites de TERRANJOU, de BRISSAC LOIRE AUBANCE, de FAYE D'ANJOU et de THOUARCÉ BELLEVIGNE EN LAYON)

*Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Les Résidences du Val d'Oudon » : résidence Les Tilleuls – 1 Allée des Tilleuls – SAINTE GEMMES D'ANDIGNÉ 49500 SEGRÉ EN ANJOU BLEU (sites de SEGRÉ EN ANJOU BLEU, de MARANS, de SAINT-MARTIN-DU-BOIS et de SAINTE-GEMMES-D'ANDIGNÉ)

*Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Les Résidences au fil du Loir » - 6 Place André Moine – 49140 SEICHES SUR LE LOIR (sites de SEICHES SUR LE LOIR et de DURTAL)

Mme RIFFET et **Mme CHABRIDON** pourront se suppléer en cas de besoin pour l'ensemble de ces établissements.

- **Mme BLANCHARD Sarah**, préposée de l'Hôpital Local « Thierry de Langeray » 1 boulevard de la Prévalaye BP 39 – 49420 POUANCÉ par convention de mutualisation avec le Centre Hospitalier de CHATEAUBRIANT

D.D.C.S de Maine-et-Loire – cité administrative Bât.C

49 047 Angers Cedex 01

Tél : 02.41.72.47.20 – Fax : 02.41.72.47.99

ddcs-direction@maine-et-loire.gouv.fr et www.maine-et-loire.gouv.fr

(44) et l'Hôpital Local de NOZAY (44)

- **Mme JOUET Virginie**, préposée de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Résidence « Les Bords de Sarthe » - Chemin de la Pelouse – 49640 MORANNES

- **Mme BRANLARD Laurence** préposée par convention de coopération mutualisation, de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Le Bourg Joly » 1 route de Mazé – BP 26 – 49250 SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE

- **Mme BOURDAIS Sonia**, préposée de la Résidences « Les Acacias » 28 rue du Muguet – 49330 CHAMPIGNÉ – LES HAUTS D'ANJOU

- **Mme DAVODEAU Stéphanie**, préposée de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Aimé Jallot – Saint Jean » – 1 boulevard de l'Erdre – 49440 CANDÉ
de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et l'USLD « Résidence les Corolles » - 160 rue du Verger – 44156 ANCENIS
de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Résidence du Havre » 121 rue Vieille Cour – 44521 OUDON
de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Résidence du Dauphin » 89 rue du dauphin – 44370 VARADES

- **Mme PIRON Marion**, préposée du CHU d'Angers - Pôle Médico-Social Saint Nicolas – 4 rue Larrey – 49933 ANGERS cedex 9.

- **Mme ROUSSEAU Caroline**, préposée de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Les Tilleuls » 3, avenue Philéas Fogg – 49220 LE LION D'ANGERS,
de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Yvon Couet » 25, rue d'Angers - 49370 BECON-LES GRANITS,
et de d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Les Aulnes » 1, rue du Frêne - 49220 VERN D'ANJOU.

Auprès du Tribunal d'Instance de CHOLET

- **Mme BELLARD Alexandra et Mme SUPIOT Carole**, préposées du Centre Hospitalier 1 rue Marengo 49325 CHOLET cedex

- **Mme RIFFET Christine et Mme CHABRIDON Christelle**, préposées par convention de mutualisation des établissements suivants :

*Hôpital « Lys Hyrôme » 6 rue Saint Gilles - 49120 CHEMILLÉ EN ANJOU (site de CHEMILLÉ EN ANJOU)

* Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Résidence Les Fontaines » 3 rue Henri IV – 49670 VALANJOU – CHEMILLÉ EN ANJOU

* Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Résidence de l'Evre » : Résidence Notre Dame 45 Avenue Chaperonnière – JALLAIS 49510 BEAUPREAU EN MAUGES (sites du MAY SUR EVRE et de JALLAIS BEAUPREAU EN MAUGES)

*Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Résidences Les Ligériennes » – Résidence Arts et Loire 3 rue Adrien Meslier– 49170 SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE (site de MONTJEAN SUR LOIRE)

Mme RIFFET et Mme CHABRIDON pourront se suppléer en cas de besoin pour l'ensemble de ces établissements.

Auprès du Tribunal d'Instance de SAUMUR

- **Mme DURAND Sandrine**, préposée du Centre de Santé Mentale Angevin - route de Bouchemaine BP 50089 - 49137 LES-PONTS-DE-CE Cedex

- **Mme BRANLARD Laurence**, préposée des établissements de Santé Baugeois Vallée – 9 chemin de Rancan CS 20073 – 49150 BAUGE EN ANJOU et des établissements rattachés :

- *Maison de retraite publique 9 chemin de Rancan - 49150 BAUGE EN ANJOU
 - *Maison de retraite publique 14 rue de l'Hôpital – Beaufort en Vallée - 49250 BEAUFORT-EN-ANJOU
 - *Maison de retraite publique 1 rue Jolliot Curie - 49250 LA MENITRÉ
 - *Maison de retraite publique 15 rue Paul Richou – Mazé - 49630 MAZÉ MILON
- et par convention de mutualisation, préposée des établissements suivants :
- *Centre Hospitalier - BP 100 – 49403 SAUMUR cedex
 - *Centre Hospitalier - 1 rue du Docteur Jean Rabilloud – 49160 LONGUE-JUMELLES.

- **Mme RIFFET Christine** et **Mme CHABRIDON Christelle** préposées par convention de mutualisation des établissements suivants :

- *Hôpital « Lys Hyrôme » 6 rue St Gilles - 49120 CHEMILLÉ (site de VIHERS LYS HAUT LAYON)
- *Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Boissavary » 70 rue Nationale – VIHERS 49130 LYS HAUT LAYON
- *Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Vallée Gélusseau » 1 rue de la Tigeole – 49690 CORON
- * Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Résidence du petit bois » 30 ter rue Saint François – BP 50039 – 49700 DOUÉ EN ANJOU (sites de DOUÉ EN ANJOU et de NUEIL-SUR-LAYON LYS HAUT LAYON)

Mme RIFFET et **Mme CHABRIDON** pourront se suppléer en cas de besoin pour l'ensemble de ces établissements.

Article 2 : La liste des personnes agréées en qualité de mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle aux prestations sociales versées aux adultes ou de la mesure d'accompagnement judiciaire est ainsi établie pour le département de Maine-et-Loire:

Personnes morales gestionnaires de services :

Auprès des tribunaux d'Instance d'ANGERS, de CHOLET et de SAUMUR

- Association agréée pour la gestion des tutelles (ATADEM) - 19 avenue du Moulin Marcille - 49130 LES PONTS-DE-CÉ
- Association Cité Justice Citoyen - 12 rue Max Richard - BP 61046 - 49010 ANGERS cedex 01
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) - 4 avenue Patton BP 90326 - 49003 ANGERS cedex 01

Article 3 : La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de délégués aux prestations familiales est ainsi établie pour le département de Maine-et-Loire :

Personnes morales gestionnaires de services :

Auprès du Tribunal de Grande Instance d'ANGERS

- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) - 4 avenue Patton BP 90326 - 49003 ANGERS cedex 01

Article 4 : L'arrêté N° DDCS/PPV-AL/2020-0023 du 23 octobre 2020 fixant la liste des personnes agréées en qualité de mandataires judiciaires à la protection des majeurs ou de délégués aux prestations sociales est abrogé.

Article 5 : Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés
- aux procureurs de la République près le TGI d'Angers et près le TGI de Saumur
- aux juges des tutelles du TI d'Angers, de Cholet et de Saumur
- aux juges des enfants du TGI d'Angers

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet du département de Maine-et-Loire, soit hiérarchique auprès de la Ministre chargée des affaires sociales, dans les deux mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Nantes, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine et Loire.

Article 8 : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Angers, le 18 DEC. 2020

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale de la Préfecture



Magali DAVERTON